



DE L'ADHÉSION À LA PRISE DE DÉCISION:

→ œuvrer à la
promotion
des femmes
au sein des
syndicats



Dix propositions à l'intention des syndicats pour promouvoir l'équilibre de genre



CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS (CES)



AMÉLIORER L'ÉQUILIBRE ENTRE HOMMES ET FEMMES À DES POSTES DE DIRECTION

au sein des syndicats et dans les structures décisionnelles est un défi essentiel pour la Confédération européenne des syndicats. En dépit de la féminisation du marché du travail et des syndicats, la représentation des femmes aux postes de décision est faible dans de nombreuses organisations syndicales ainsi que dans les structures de la négociation collective.

La CES estime que l'équilibre entre les sexes dans la prise de décision doit être abordée comme une priorité. L'équilibre hommes - femmes est essentiel à la modernisation des syndicats et à la réalisation des objectifs de l'UE et de la CES pour une représentation économique, sociale et politique des femmes dans la prise de décisions.

Les dix points suivants fournissent des éléments d'orientation à l'intention des responsables syndicaux et des membres pour faire progresser l'équilibre entre hommes et femmes dans leurs organisations.



DIX PROPOSITIONS À L'INTENTION DES SYNDICATS POUR PROMOUVOIR L'ÉQUILIBRE DE GENRE aux postes de direction et de responsabilité

1. Placer l'équilibre entre les femmes et les hommes au premier rang des priorités syndicales.
2. Promouvoir activement l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'organisation par l'intégration de la dimension de genre.
3. Adopter des règles statutaires en matière d'équilibre entre les femmes et les hommes.
4. Préparer les femmes aux rôles de direction et de responsabilité.
5. Associer les hommes à la formation d'un consensus pour une représentation équilibrée des femmes et des hommes.
6. Examiner l'image des syndicats et la culture syndicale.
7. Mettre en place une structure syndicale favorable à l'expression du militantisme des femmes et à leur participation à la prise de décisions à tous les niveaux du syndicat.
8. Garantir que les organisations syndicales encouragent la diversité des genres dans le cadre de la gestion de leurs ressources humaines internes.
9. Fournir des données ventilées selon le genre.
10. Définir une démarche stratégique et élaborer des plans d'action concrets destinés à améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes, y compris des mesures de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de ces actions

Cette brochure est l'un des résultats du projet de la CES financé par la Commission européenne et réalisé en 2010. Plus d'informations et d'exemples sur la manière dont les syndicats ont mis en pratique ces points peuvent être trouvées dans le Guide de ressources de la CES « De l'adhésion à la prise de décision: œuvrer à la promotion des femmes au sein des syndicats », disponible sur: www.etuc.org



CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS (CES)

Boulevard du Roi Albert II, 5 - B-1210 Bruxelles, Belgique

Tél.: +32 (0)2 2240411 - Fax: +32 (0)2 2240454/5

E-mail: etuc@etuc.org - Website: www.etuc.org



Avec le support financier
de la Commission européenne